Commune d'Antigny

DÉLIBÉRATION
N° 2026/38

L'an deux mil vingt-et-six, le 22 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 12			
Votants : 15			
Votes	**Pour : 13**	**Contre : 0**	**Abstention : 2**

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, M. Stéphane THOULISSE, Mme Aurore GERMANEAU, M. Aurélien THABUTEAU.
Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL, Mme Cindy VILLEMOND, Mme Valérie SPOTO.
Étaient absents :
Procurations :
Mme Emmanuelle FAUTREL donne procuration à M. Alexis BERJONNEAU
Mme Cindy VILLEMOND donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN
Mme Valérie SPOTO donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de la convention avec « Les Petites Sardines »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la volonté pour « les petites sardines » de renouveler la convention qui arrive à échéance le 30/09/2026. Suite à des modifications apportées en commission travaux le 03/08/2026, la convention est présentée et approuvée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la commune à renouveler la convention avec les petites sardines du 01/10/2026 au 30/09/2033 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à ANTIGNY, le 23 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN

Le Maire,
Vincent LAUER

MAIRIE d'ANTIGNY 86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49
mairie@antigny86.fr

AR Prefecture
086-218600062-20260922-22092026_38-DE
Reçu le 12/10/2026